JÉRÔME DUGAST

JÉRÔME DUGAST SARL

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Information destinée aux stagiaires et futurs stagiaires
Dernière mise à jour : 20 octobre 2026

Nous nous engageons à vous proposer des formations claires, adaptées à vos besoins et suivies tout au long de votre parcours. Cette page présente nos principaux engagements, de votre demande d'information jusqu'à l'évaluation de la formation et au traitement de vos retours.

Une information claire avant votre inscription

Avant votre inscription, nous vous communiquons les informations utiles sur la formation : objectifs, prérequis, programme, durée, modalités pédagogiques, délais d'accès, tarifs, possibilités de financement, méthodes d'évaluation, contacts et conditions d'accessibilité. Lorsqu'une formation prépare à une certification, les informations propres à cette certification sont également précisées. Nous veillons à ce que ces informations soient compréhensibles, vérifiables et sans promesse trompeuse.

Une formation adaptée à vos besoins

Avant le début de la formation, nous recueillons vos attentes et, si nécessaire, celles de votre employeur ou du financeur. Un positionnement peut être proposé afin de vérifier les prérequis et d'adapter le parcours. Les objectifs sont formulés de manière concrète et évalués pendant ou à la fin de la formation. Si vous avez besoin d'un aménagement, nous étudions avec vous les solutions possibles, dans le respect de la confidentialité.

Un accompagnement tout au long de la formation

Les intervenants, supports et outils sont choisis en fonction des compétences visées. Dès le démarrage, vous connaissez vos contacts administratifs, pédagogiques et techniques. En cas de difficulté, d'absence ou de risque d'interruption, nous recherchons avec vous une solution adaptée. Pour les formations à distance, les modalités d'accompagnement et les durées indicatives des activités sont annoncées à l'avance.

Une évaluation distincte de la satisfaction

Nous évaluons l'atteinte des objectifs pédagogiques selon les modalités annoncées. Nous recueillons séparément votre appréciation sur la formation. Lorsque des résultats sont publiés, nous précisons la période concernée, l'effectif, la méthode de calcul et les éventuelles limites d'interprétation.

JÉRÔME DUGAST

VOS RETOURS ET NOTRE AMÉLIORATION CONTINUE

Difficultés, réclamations et situations préoccupantes

Vous pouvez signaler une difficulté ou adresser une réclamation à votre contact habituel chez Jérôme Dugast SARL, indiqué dans vos documents de formation. Votre demande est enregistrée, examinée et suivie jusqu'à sa clôture. Toute alerte liée à la sécurité, à une discrimination, à un harcèlement ou à une violence est traitée avec attention, dans le respect des personnes et de leurs droits.

Prise en compte de vos retours

Vos appréciations, réclamations et suggestions sont analysées. Lorsqu'une amélioration est nécessaire, nous définissons une action, un responsable et une échéance, puis nous vérifions son efficacité. Cette démarche contribue à faire évoluer nos contenus, nos modalités pédagogiques et notre organisation.

Des informations et des pratiques tenues à jour

Nous révisons nos documents lorsque nos pratiques, nos formations ou les exigences applicables évoluent. Nous entretenons les compétences des intervenants et assurons une veille pédagogique, professionnelle, technique et réglementaire adaptée à notre activité. Les prestataires auxquels nous faisons appel sont suivis selon leur rôle.

À propos de la certification Qualiopi

La certification Qualiopi atteste de la qualité des processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences. Elle ne certifie pas automatiquement chaque formation et ne garantit ni son financement, ni l'obtention d'une certification professionnelle, ni la réussite individuelle. Les informations relatives au périmètre de certification de Jérôme Dugast SARL figurent sur le certificat et dans les supports officiels de l'organisme.

Ces engagements s'appuient sur le Référentiel national qualité applicable aux organismes de formation. Le référentiel actualisé par le décret n° 2026-728 du 1er août 2026 entre en vigueur le 1er novembre 2026. La présente page sera adaptée si nécessaire à cette échéance.